

The Committee resumed its consideration of the Estimates for the year 1971-72, relating to the Department of Industry, Trade and Commerce.

The Senior Assistant Deputy Minister, Industry and Trade Development, filed as an Exhibit with the Clerk of the Committee a document entitled "Industrial Assistance Programs (Provincial Breakdown)". (*Exhibit I*)

The Minister then proceeded to explain the different programs which come under his responsibility and the questioning resumed thereon.

At 5:46 p.m. with the questioning of witnesses continuing, the Committee adjourned until 11:00 a.m. on Tuesday, April 6, 1971.

Le Comité reprend l'étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année 1971-1972.

Le premier sous-ministre adjoint, expansion industrielle et commerciale, remet au greffier du Comité, à titre de pièce à l'appui un document intitulé «Programmes d'aide industrielle (*ventilation provinciale*)». (*Pièce I*)

Le ministre explique ensuite les différents programmes qui relèvent de sa responsabilité et continue de répondre aux questions.

A 5h46 de l'après-midi, au cours de la période de questions des témoins, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 11h du matin le mardi 6 avril 1971.

Le greffier du Comité

Robert Normand

Clerk of the Committee

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

ALARMDON SITTING

(88)

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.

Le Comité reconnaît la nécessité de faire évoluer les politiques industrielles et commerciales au niveau provincial et national dans le sens d'un meilleur équilibre entre les deux secteurs.